

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 2 OCTOBRE 2023 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 5 septembre 2023
 - 2.2 Séance extraordinaire du 21 septembre 2023
- 3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de septembre 2023
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 COMPTE-RENDU
7. **URBANISME**
 - 7.1 PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 965, RUE BISSONNETTE – AJOUT D'UN AUVENT À UNE PORTE AVANT
 - 7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560
 - 7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 559-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 PLAN D'URBANISME
 - 7.4 BÂTIMENT PATRIMONIAL CITÉ - 794, RUE SAINT-JOSEPH - RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES AU MANOIR JOSEPH-ARMAND-BOMBARDIER (AJOUT D'ARRÊT DE NEIGE)

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

8. ADMINISTRATION

- 8.1 COUR DU QUÉBEC – CHAMBRE CIVILE- DIVISION DES PETITES CRÉANCES – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT (DOSSIER 460-32-701594-235)
- 8.2 ASSURANCES COLLECTIVES - RENOUVELLEMENT 2023-2024
- 8.3 AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
- 8.4 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE VALCOURT - JOUR DU SOUVENIR
- 8.5 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT ET STATIONNEMENT LIMITANT LA DURÉE PERMISE – AVENUE J.-A. BOMBARDIER ET AVENUE DES CASCADES
- 8.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 542-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 542 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1
- 8.7 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS – NOUVEAU COMITÉ : PREMIERS RÉPONDANTS
- 8.8 HALLOWEEN – SURVEILLANCE ET SÉCURITÉ
- 8.9 GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT - DEMANDE DE SERVICES
- 8.10 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – ADHÉSION 2023-2024
- 8.11 DEMANDE D'APPUI - MUNICIPALITÉ DE RACINE - AMÉNAGEMENT D'UNE DEUXIÈME VOIE - ROUTE 222
- 8.12 CAHIER SPÉCIAL DANS LA PENSÉE DE BAGOT - PUBLICITÉ
- 8.13 CAHIER SPÉCIAL DANS ACTUALITÉ-L'ÉTINCELLE - PUBLICITÉ
- 8.14 DEMANDE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT - FERMETURE D'UNE RUE

9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 9.1 DEMANDE DU CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE DE VALCOURT
- 9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE VALCOURT

10. LOISIRS

- 10.1 EMBAUCHE TEMPORAIRE DE PRÉPOSÉES À LA CANTINE DE L'ARÉNA DE VALCOURT

11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX

- 11.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- 11.2 DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS - HIVER 2023-2024
- 11.3 SOUMISSION - SEL DE DÉGLAÇAGE
- 11.4 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN D'ACTION DES BOUES

12. AFFAIRES DIVERSES

- 12.1 Aucun

13. VARIA

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 13.1 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION – STATION D'EAU POTABLE BOWKER - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 ET DIRECTIVES DE CHANGEMENT
- 13.2 DEMANDE DU CLUB DE GYMNASTIQUE
- 13.3 MODIFICATIONS À L'ANNEXE A DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA RIPIV CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES BORNES D'INCENDIE ET BORNES SÈCHES
- 13.4 DEMANDE DE FORMATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL
- 13.5 JOURNÉE INTERNATIONALE DU TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

334-23-10-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente séance, soit adopté, tel que modifié, en ajoutant les points 13.1 à 13.5 dans VARIA :

ADOPTÉE

335-23-10-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 septembre 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

336-23-10-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Conseil municipal tenue le 21 septembre 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

337-23-10-02

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 28 septembre 2023 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 351 945,99 \$: trois cent cinquante et un mille neuf cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous (en retirant une facture de 443,07 \$ du fournisseur Uline Canada Corporation).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

338-23-10-02

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

339-23-10-02

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 965, RUE BISSONNETTE – AJOUT D'UN AUVENT À UNE PORTE AVANT

ATTENDU QUE les requérants souhaitent ajouter un auvent à la porte d'accès menant au bureau de services professionnels (massothérapie), sur le lot actuel 3 961 160, à l'adresse civique 965, rue Bissonnette, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'auvent visé sera acheté en magasin, donc assemblé en usine. L'auvent mesurera 1,73 m de longueur par 0,61 m de profondeur et de hauteur (68 pouces x 24 pouces x 24 pouces);

ATTENDU QUE le revêtement de l'auvent sera composé de tôle architecturale de couleur noire;

ATTENDU QUE l'auvent s'intègre harmonieusement avec le style architectural et les couleurs de l'habitation;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour l'ajout d'un auvent à une porte avant de l'habitation.

ADOPTÉE

340-23-10-02

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 septembre 2023;

ATTENDU QUE s'est tenue le 26 septembre 2023, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 560-22, tel que rédigé.

ADOPTÉE

341-23-10-02

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 559-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559
PLAN D'URBANISME**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 septembre 2023;

ATTENDU QUE s'est tenue le 26 septembre 2023, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 559-6, tel que rédigé.

ADOPTÉE

342-23-10-02

**BÂTIMENT PATRIMONIAL CITÉ - 794, RUE SAINT-JOSEPH - RÉNOVATIONS
EXTÉRIEURES AU MANOIR JOSEPH-ARMAND-BOMBARDIER (AJOUT D'ARRÊT
DE NEIGE)**

ATTENDU QUE le Manoir Joseph-Armand-Bombardier est un bâtiment patrimonial cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 139 de cette loi, le comité consultatif d'urbanisme, exerçant les responsabilités du conseil local du patrimoine, doit formuler son avis au conseil municipal sur les travaux de rénovation à venir;

ATTENDU QUE le requérant souhaite réaliser certains travaux visant à améliorer la sécurité du bâtiment, par l'ajout d'arrêts de neige sur les côtés gauche et arrière de la toiture du Manoir;

ATTENDU QUE les travaux prévus affecteront certains éléments caractéristiques du bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux sont nécessaires afin de préserver la sécurité des occupants du bâtiment patrimonial;

ATTENDU QUE les travaux sont nécessaires afin d'éviter certains bris au système de gouttières du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte l'avis formulé par le conseil local du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'ajout d'arrêts de neige à la toiture du Manoir Joseph-Armand-Bombardier, conformément au croquis transmis par Félix Lavoie, ing. en date du 1er septembre 2023.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

343-23-10-02

COUR DU QUÉBEC – CHAMBRE CIVILE- DIVISION DES PETITES CRÉANCES – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT (DOSSIER 460-32-701594-235)

ATTENDU QUE la Ville est poursuivie en dommages devant la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, district de Bedford, dans le dossier portant le numéro 460-32-701594-235;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un représentant de la Ville pour agir pour et au nom de la Ville de Valcourt lors de l'audience ou de la médiation, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Jacinthe Charron, responsable des communications et adjointe à la direction soit mandatée pour représenter la Ville lors de l'audience et de toute médiation, le cas échéant, dans le présent dossier porté devant la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, dossier numéro 460-32-701594-235.

ADOPTÉE

344-23-10-02

ASSURANCES COLLECTIVES - RENOUELEMENT 2023-2024

ATTENDU QUE les conditions financières proposées par l'assureur Financière Manuvie, pour la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024, sont justifiées;

ATTENDU la recommandation favorable de Groupe Financier AGA inc., le courtier d'assurances collectives de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés/cadres/professionnels de la Ville de Valcourt et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte les conditions de renouvellement présentées par Financière Manuvie, concernant l'assurance collective des employés/cadres/professionnels de la Ville de Valcourt, pour la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à madame Stéphanie Bélisle, du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE

345-23-10-02

AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains ajustements budgétaires afin d'assurer l'équilibre du budget pour l'exercice 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à effectuer les transferts budgétaires pour un montant tel que présenté au document en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

346-23-10-02

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE VALCOURT - JOUR DU SOUVENIR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt ferme ses bureaux administratifs pour le Jour du Souvenir, selon les modalités du Manuel de l'Employé et du Manuel des Cadres et Professionnels :

Jour du Souvenir :

- Fermé le lundi 13 novembre 2023, toute la journée.

ADOPTÉE

347-23-10-02

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT ET LIMITE DE DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT – AVENUE J.-A. BOMBARDIER ET AVENUE DES CASCADES

ATTENDU la nécessité d'interdire le stationnement du lundi au jeudi sur une partie de l'Avenue J.-A. Bombardier et une partie de l'Avenue des Cascades;

ATTENDU la nécessité de limiter la durée permise de stationnement, soit de 2h00 maximum, en face du 1131, Avenue des Cascades jusqu'au coin de la rue Notre-Dame-des-Champs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt installe des panneaux « Interdiction de stationner du lundi au jeudi » en face du 1120, Avenue J.-A. Bombardier jusqu'en face du 1150, Avenue J.-A. Bombardier et en face du lot 3 184 136, Avenue J.-A. Bombardier (avant la traverse pour piétons) jusqu'en face du 1147, Avenue J.-A. Bombardier, le tout conformément au croquis joint en annexe de la présente résolution;

QUE la Ville de Valcourt installe des panneaux « Interdiction de stationner du lundi au jeudi » en face du lot 1 826 040, Avenue des Cascades (avant la traverse pour piétons) jusqu'en face du 1149, Avenue des Cascades, le tout conformément au croquis joint en annexe de la présente résolution;

QUE la Ville de Valcourt installe des panneaux « Stationnement maximum de 2h00 » en face du 1131, Avenue des Cascades jusqu'au coin de la rue Notre-Dame-des-Champs, le tout conformément au croquis joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

348-23-10-02

ADOPTION DU RÈGLEMENT 542-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 542 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent adopter un règlement par lequel elles imposent, pour chaque numéro de téléphone, une taxe payable mensuellement par les clients des services téléphoniques;

ATTENDU QU'à cette fin, le gouvernement provincial a édicté le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1;

ATTENDU QUE ces modifications règlementaires auront pour effet de rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1er janvier 2024 et mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement, et ce, conformément à l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 542-2, tel que rédigé.

ADOPTÉE

349-23-10-02

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS – NOUVEAU COMITÉ : PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt veut désigner des représentants pour siéger sur le nouveau comité Premiers Répondants et la représenter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt désigne monsieur le maire Pierre Tétrault et monsieur le conseiller Daniel Lacroix, et en remplacement de ceux-ci, mesdames les conseillères Vicky Bombardier et Marie-Claire Tétrault, pour représenter la Ville auprès du comité Premiers Répondants et y siéger.

ADOPTÉE

350-23-10-02

HALLOWEEN – SURVEILLANCE ET SÉCURITÉ

ATTENDU QUE la fête de l'Halloween se tiendra le 31 octobre 2023 et la Ville de Valcourt souhaite que la sécurité soit assurée ainsi que la surveillance par les pompiers de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, conformément à l'offre soumise par cette dernière le 20 septembre 2023;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt confirme à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt qu'elle demande à ce que la surveillance et la sécurité soient assurées le 31 octobre 2023 dans les rues de la ville dans le cadre de la fête de l'Halloween;

QUE la Ville de Valcourt transmette à la régie ses besoins afin d'assurer la planification de cette activité.

ADOPTÉE

351-23-10-02

GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT - DEMANDE DE SERVICES

ATTENDU QUE du 9 au 11 février 2024, se tiendra la 42^{ième} édition du Grand Prix Ski-Doo de Valcourt et l'organisme demande le support de la Ville de Valcourt pour l'installation des oriflammes un mois précédant l'événement, l'affichage sur le panneau lumineux et l'installation d'affiches 8' x 4' du GPSV à l'intersection du boulevard des Cyprès et de la Montage, en face du IGA et en face de la rue Yvonne L-Bombardier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la demande venant du président du Grand Prix Ski-doo de Valcourt, soit l'installation des oriflammes, l'affichage sur le panneau électronique de la Ville et l'installation d'affiches conformément à ce qui précède.

ADOPTÉE

352-23-10-02

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – ADHÉSION 2023-2024

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt adhère, pour la période de 2023-2024, à la Corporation de Développement Communautaire du Val-Saint-François pour la somme de 100 \$ et ce, à titre de membre partenaire.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

353-23-10-02

DEMANDE D'APPUI - MUNICIPALITÉ DE RACINE - AMÉNAGEMENT D'UNE DEUXIÈME VOIE - ROUTE 222

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite appuyer la Municipalité de Racine dans le cadre de sa demande d'aménagement d'une deuxième voie sur certains tronçons de la route 222 auprès du ministère des Transports et la Mobilité durable;

ATTENDU QUE des citoyens de la Ville de Valcourt et des municipalités environnantes font usage quotidiennement de cette route et constatent les dangers découlant de l'absence d'une telle voie dans les deux côtes situées sur le territoire de la Municipalité de Racine, notamment en ce qui a trait à la sécurité routière;

ATTENDU QUE des dépassements dangereux, la visibilité réduite et la présence de la faune (originaux, cerfs, etc.) font également partie des facteurs de risques importants dans ce secteur et l'ensemble de ceux-ci créent un contexte propice à la catastrophe;

ATTENDU l'augmentation du débit de la circulation à venir, avec l'agrandissement du parc national du Mont-Orford;

ATTENDU QUE les infrastructures actuelles ne sont pas adaptées pour un tel débit et l'absence d'une deuxième voie dans des côtes abruptes augmente de façon importante le risque d'accident de la route, particulièrement ceux impliquant des touristes qui ne connaissent pas le réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt appuie la demande d'aménagement d'une deuxième voie sur certains tronçons de la route 222 de la Municipalité de Racine auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

QUE la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Racine et au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

354-23-10-02

CAHIER SPÉCIAL DANS LA PENSÉE DE BAGOT - PUBLICITÉ

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la publication de la publicité portant sur la phase 3 du Boisé du ruisseau dans le cahier spécial Habitation du journal la Pensée de Bagot, pour une page complète en couleur, pour un montant de 895 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

355-23-10-02

CAHIER SPÉCIAL DANS ACTUALITÉ-L'ÉTINCELLE - PUBLICITÉ

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète une publicité dans le journal Actualités-L'Étincelle dans

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

le cahier spécial la Vie Économique du Val-Saint-François, pour une demi page en couleur, pour un montant de 689 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

356-23-10-02

DEMANDE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT - FERMETURE D'UNE RUE

ATTENDU l'activité Portes ouvertes qui se tiendra à la caserne incendie de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt le 14 octobre 2023 de 11h à 16h;

ATTENDU la demande d'autorisation de fermeture de l'Avenue du Parc pendant la tenue de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise la fermeture de l'Avenue du Parc le 14 octobre 2023 de 11h à 16h afin de permettre à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt de tenir son activité Portes ouvertes.

ADOPTÉE

357-23-10-02

DEMANDE DU CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE DE VALCOURT

ATTENDU la demande du Club de ski de fond jeunesse de Valcourt, concernant l'utilisation de la piste cyclable sur le boulevard des Cyprès, pour la pratique du ski à roulette à compter du samedi 14 octobre 2023;

ATTENDU QU'il est nécessaire que la pratique de cette activité soit encadrée, de manière à être exercée de façon sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la demande du Club de ski de fond jeunesse de Valcourt, pour l'utilisation de la piste cyclable située sur le boulevard des Cyprès, pour la pratique du ski à roulettes, à compter du samedi 14 octobre 2023 les samedis de 9h à 10h30;

QUE cette acceptation soit et est conditionnelle à ce qu'une signalisation temporaire adéquate soit installée sur les lieux de l'entraînement, afin de garantir la sécurité des jeunes skieurs et du personnel.

ADOPTÉE

358-23-10-02

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE VALCOURT

ATTENDU la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'Association du Hockey Mineur de Valcourt afin de tenir sa première édition du Festival Provincial du Bombardier de Valcourt;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDUE QUE la mission de cette association est d'offrir un espace récréatif et pédagogique qui accueille la population générale et qui offre des cours à plusieurs catégories de gens dont les enfants et les adolescents;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse à l'Association du Hockey Mineur de Valcourt la somme de 300 \$ à titre d'aide financière dans le cadre de la première édition du Festival Provincial du Bombardier de Valcourt qui se tiendra à l'aréna de Valcourt du 23 au 31 mars 2024;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

359-23-10-02

EMBAUCHE TEMPORAIRE DE PRÉPOSÉES À LA CANTINE DE L'ARÉNA DE VALCOURT

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt assure la gestion de l'aréna de Valcourt;

ATTENDU les besoins en ressources humaines à l'aréna pour offrir les services de cantine pour la période du 6 octobre 2023 au 20 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt embauche temporairement mesdames Maude Larouche et Arielle Bourque à titre de préposées à la cantine de l'aréna pour la période du 6 octobre 2023 au 20 avril 2024 et ce, selon les conditions d'embauche prévues à la recommandation du directeur des loisirs de la Ville.

ADOPTÉE

360-23-10-02

ACHAT D'ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le service des travaux publics doit se munir d'équipement pour différents travaux à réaliser;

ATTENDU la nécessité de faire l'acquisition d'une plaque vibrante ronde, le tout tel que plus amplement décrit à la soumission de l'entreprise Robitaille Équipement inc. datée du 14 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise Robitaille Équipement inc., une plaque vibrante ronde au coût 3 295,00 \$, plus les frais de transport de 40,00 \$ et les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Outils - 02-320-00-643.

ADOPTÉE

361-23-10-02

DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS - HIVER 2023-2024

ATTENDU QUE le Conseil doit approuver la liste des rues et des trottoirs qui seront déneigés au cours de l'hiver 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE toutes les rues de la Ville de Valcourt soient déneigées durant l'hiver;

QUE le Conseil municipal accepte le déneigement des trottoirs dans la Ville de Valcourt ainsi que le sentier multifonctionnel tel que spécifié en annexe « A »;

QUE le Conseil municipal demande également au Service des travaux publics de procéder à l'enlèvement de la neige sur les avancées de trottoirs situées à l'avant des édifices suivants de la rue Saint-Joseph, soit :

- 980 rue Saint-Joseph (Espace culturel Drainville)
- 987 rue Saint-Joseph.

ADOPTÉE

362-23-10-02

SOUSSION - SEL DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU les demandes de soumissions de gré à gré pour le sel de déglçage pour la saison hivernale 2023-2024;

ATTENDU QUE la soumission de Sel Warwick inc. en date du 6 septembre 2023 s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte la soumission de Sel Warwick inc. , laquelle date du 6 septembre 2023, selon les montants suivants :

- Sel à glace en vrac Bécancour : 99,95 \$ / unité (120 tonnes)
- Sel traité Warwick en vrac Ste-Catherine : 136,00 \$ l'unité (80 tonnes)

ADOPTÉE

363-23-10-02

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN D'ACTION DES BOUES

ATTENDU QUE le projet consiste en l'élaboration d'un plan d'action par une firme en ingénierie pour valider l'origine industrielle des métaux avec fortes teneurs dans les boues de la station d'épuration;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de services professionnels à la firme en ingénierie Englobe au coût de 5 000 \$, plus les taxes applicables et conformément à l'offre de service de cette firme datée du 24 août 2023.

ADOPTÉE

364-23-10-02

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION – STATION D'EAU POTABLE BOWKER - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 1 ET DIRECTIVES DE CHANGEMENT

ATTENDU la recommandation de paiement du décompte progressif no 1, au montant de 72 695,14 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Grondin Excavation inc., relativement aux travaux de réaménagement et de construction du terrain de la station d'eau potable Bowker ainsi que les directives de changement portant notamment sur le déplacement du réservoir de diesel et le remplacement du ponceau transversal existant, tel que recommandé par monsieur Jason Lafrance, ingénieur chez Les Services EXP inc., selon sa recommandation datée du 29 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le trésorier à émettre le paiement du décompte progressif no 1, au montant de 72 695, 14 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Grondin Excavation inc., relativement aux travaux de réaménagement et de construction du terrain de la station d'eau potable Bowker ainsi que les directives de changement portant notamment sur le déplacement du réservoir de diesel et le remplacement du ponceau transversal existant, tel que recommandé par monsieur Jason Lafrance, ingénieur chez Les Services EXP inc., selon sa recommandation datée du 29 septembre 2023;

QUE le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le formulaire du décompte progressif no 1 et les directives de changements.

ADOPTÉE

365-23-10-02

DEMANDE DU CLUB DE GYMNASTIQUE

ATTENDU la demande du Club de gymnastique, concernant l'utilisation du gymnase de l'école primaire les fins de semaine pour la pratique de ce sport;

ATTENDU QU'il est nécessaire que la pratique de cette activité soit encadrée, de manière à être exercée de façon sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la demande du Club de gymnastique, pour l'utilisation du gymnase de l'école primaire les fins de semaine pour la pratique de ce sport;

QUE cette acceptation soit et est conditionnelle à la disponibilité du gymnase, à ce que le Club de gymnastique dispose des équipements sécuritaires à cette pratique et un encadrement adéquat afin de garantir la sécurité des gymnastes et de tout autre utilisateur.

ADOPTÉE

366-23-10-02

MODIFICATIONS À L'ANNEXE A DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA RIPIV CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES BORNES D'INCENDIE ET BORNES SÈCHES

ATTENDU QUE la Régie souhaite apporter des modifications à l'Annexe A de l'Entente constitutive de la Régie qui établit entre autres les règles concernant l'inspection, l'entretien et la réparation des bornes d'incendie et bornes sèches;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE toutes les municipalités parties à l'Entente constitutive de la Régie doivent se prononcer en faveur de ces modifications pour que l'Annexe A modifiée entre en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte les modifications proposées à l'Annexe A de l'Entente constitutive de la Régie, tel que plus amplement décrites à l'Annexe A modifiée 2023-09-13 jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE ladite Annexe A modifiée entre en vigueur au 1er janvier 2024;

QUE la présente résolution soit transmise à la Régie.

ADOPTÉE

367-23-10-02

DEMANDE DE FORMATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE madame la conseillère Marie-Claire Tétreault souhaite participer à la formation *Cachez ce Airbnb que je ne saurais voir*, offerte par la Fédération québécoise des municipalités, et ce, au coût de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise madame la conseillère Marie-Claire Tétreault a participé à la formation *Cachez ce Airbnb que je ne saurais voir*, offerte par la Fédération québécoise des municipalités;

QUE la Ville de Valcourt paye les frais de cette formation au coût de 100 \$.

ADOPTÉE

368-23-10-02

JOURNÉE INTERNATIONALE DU TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE

ATTENDU QUE la Journée internationale du Trouble développemental du langage (TDL) aura lieu le 20 octobre 2023 afin de sensibiliser la population mondiale, plusieurs villes du monde vont participer à cette journée internationale en illuminant des panneaux d'informations, des monuments, des édifices et toutes autres surfaces pour sensibiliser la population à ce handicap invisible;

ATTENDU QUE le Regroupement TDL Québec organise tous les ans, avec la participation des associations régionales, la Semaine du Trouble développemental du langage TDL. Cette année, la Semaine se tiendra du 20 au 27 octobre 2023 et elle sera propulsée par la journée internationale le 20 octobre 2023;

ATTENDU QUE le Regroupement sollicite la participation de la Ville de Valcourt afin que celle-ci puisse participer à cet événement soit en indiquant sur un édifice, un panneau ou des panneaux publicitaires cet événement aux couleurs du TDL, ou par tout autre moyen;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt contribue à la réussite de cette mission, soit de sensibiliser et faire connaître le TDL à travers la région valcourtoise, en affichant l'évènement sur le

panneau publicitaire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

369-23-10-02

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE

Daniel Lacroix, maire suppléant

Me Julie Waite, Greffière